

African Trade Unionism: Institutionalization and Emerging Resistance

Sid Ahmed Soussi & Guy Bellemare

Abstract

This article analyses the socio-historic evolution of African trade unions under the combined effect of structural adjustment programmes imposed by international financial institutions and the growing role of social movements. The belated development of the ideology of trade unionism in Africa alongside the near absence of unions organized around specific trades appear as obstacles to the process of institutionalizing collective action. Based on several case studies, this article illustrates many of the issues at stake for both labour and unions. Limits to the unions' political autonomy lead them to develop alliances with local resistance movements and thus avoid the usual confrontation with the State. It also widens their network of alliances to include community action organizations. This is a natural alliance in terms of political action and in the development of professional relationships. This has led to the development of greater engagement of trade unions in social transformation as they focus on local action and mobilization around global strategies with an international objective. The article also shows the emergence of "independent" labour-unions, whose strategy is to unionize informal sector workers in order to reduce the areas of work that escape legislation. The result is the emergence of a form of trade unionism based on building coalitions and local development, sustained by networks of new solidarities.

Syndicalismes africains: enjeux d'institutionnalisation et nouvelles résistances

Sid Ahmed Soussi & Guy Bellemare¹

Résumé

Cet article analyse l'évolution socio-historique des syndicalismes africains sous les impacts conjugués des plans d'ajustement structurels imposés par les institutions financières internationales et des mouvements sociaux en émergence. L'idéologisation tardive des syndicalismes africains et la quasi-absence d'un syndicalisme de métier apparaissent comme des obstacles aux processus d'institutionnalisation de l'action collective. S'appuyant sur des études de cas, cette analyse explicite les nouveaux enjeux de ces syndicalismes. La marge d'autonomie politique contraignante des syndicalismes africains les conduit à privilégier des résistances locales échappant au face-à-face traditionnel avec l'État, et conjuguant actions communautaires et solidarités élargies à des alliés naturels dans les champs politique et des relations professionnelles. D'où la formation d'un syndicalisme de transformation sociale, tourné vers l'action locale mais mobilisant aussi des stratégies globales à vocation internationale. Il y a également ces syndicats "autonomes" et leur stratégie ciblant la syndicalisation de l'économie informelle pour en réduire les espaces de non-droit : un syndicalisme de coalitions et de développement local, porté par des réseaux de solidarités nouvelles.

Introduction

Un "fait têtue" doit être rappelé: il n'y a pas eu de *trente glorieuses* en Afrique. Il est régulièrement évoqué pour expliquer le "retard" du développement économique des pays africains. La réalité mérite un examen plus nuancé. Longtemps (1960-1990), le paradigme dominant des politiques africaines fut la course à l'industrialisation et aux "usines clés en main": un critère de prestige des régimes en place. Certes, après les indépendances, des expériences distinctes furent tentées, comprenant des économies de marché et des économies sous contrôle de l'État: deux voies imposées par la dualité idéologique des blocs occidental et sovié-

tique durant cette période. Concernant le monde du travail et le syndicalisme, les régimes de relations du travail ont connu une longue période de stabilité dans de nombreuses régions d'Afrique malgré les soubresauts politiques chroniques qui les ont secouées (Agier et al., 1987). Cette situation a changé depuis les années 1990. La libéralisation économique et la démocratisation politique ont transformé progressivement plusieurs sociétés africaines. La condition générale du salariat s'est dégradée et les syndicats y ont perdu beaucoup de membres. Un certain pluralisme syndical s'est développé, de nouvelles pratiques d'organisation des travailleur(se)s de l'économie informelle sont apparues (Delvaux, 2001) et un nouveau type de syndicalisme de transformation sociale est en émergence.

Cet article livre une analyse socio-historique comparée *des* syndicalismes africains et des modes de représentation et d'action collectives qui ont sous-tendu leurs stratégies de résistance et de revendication. Il expose les principales phases de la formation historique de ces syndicalismes : la période d'avant 1980 caractérisée par une institutionnalisation problématique de l'action syndicale; celle d'après 1980, correspondant à des changements substantiels des politiques économiques et des stratégies syndicales; et enfin les processus récents de transformation des régimes de relations du travail marqués, à la fois, par les plans d'ajustement structurels (PAS) imposés par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI), et par le développement de mouvements sociaux autour d'enjeux autres que ceux des questions nationales. Ces moments historiques sont illustrés par plusieurs cas : des pays où les syndicats sont sortis relativement dynamisés (Afrique du Sud, Algérie) et d'autres, comme le cas égyptien, dont le syndicalisme apparaît aujourd'hui à bout de souffle. Nous insisterons enfin sur deux enjeux actuels: la syndicalisation des travailleur(se)s de l'économie informelle et la formation d'un syndicalisme de transformation sociale tourné vers l'action locale mais mobilisant des stratégies globales et à vocation internationale.

La formation socio-historique des syndicalismes africains et l'hypothèque des questions nationales

Un constat-clé s'impose: à la différence des pays industrialisés du Nord, l'histoire du syndicalisme africain ne se confond pas

avec l'histoire du travail. La colonisation a très tôt suscité la formation de mouvements de résistance, paysans et ouvriers notamment, particulièrement actifs dans les zones d'exploitation minière (Cohen *et al*, 1979). Cependant, hormis les cas de l'Afrique du Sud et de l'Algérie où des processus d'urbanisation et d'industrialisation conséquents se développent dès le milieu du XIX^e sous l'impulsion de politiques coloniales de peuplement, il faudra attendre la Seconde Guerre mondiale, à la faveur des luttes anticoloniales², pour voir le mouvement syndical africain avoir accès à une véritable dynamique d'institutionnalisation de son rôle d'acteur de la régulation du travail. Rappelons que c'est sous l'effet de ces processus hautement structurants que les syndicats des pays industriels se sont imposés au XX^e siècle comme des partenaires institutionnels et des forces de transformation sociale (Slomp, 1990; Launay, 1990). Cela à travers les syndicalismes communautaire et sociétaire,³ sous la forme des deux composantes, parfois opposées mais indissociables, que sont les syndicalismes de métier et d'industrie (De Laubier, 1979). L'une des principales conséquences de la mainmise coloniale fut d'isoler jusqu'au milieu du XX^e les syndicalismes africains de cette influence et de leur imprimer une trajectoire historique qui fait aujourd'hui leur spécificité. Le mouvement syndical africain se caractérise donc par deux phénomènes. Une idéologisation tardive, à quelques exceptions près, et la quasi-absence d'un syndicalisme de métier dont les retombées furent si fertiles pour les syndicalismes des pays industrialisés dans leur quête historique d'institutionnalisation.

Une idéologisation tardive et un "développement séparé"

Cette imprégnation idéologique tardive prend consistance durant la deuxième moitié du XX^e siècle avec la montée en puissance des revendications nationales. Ce phénomène s'accompagne dans plusieurs cas de la légalisation des syndicats, sauf pour des pays comme le Nigeria, le Kenya et les pays de l'Afrique Occidentale Française qui ont arraché leur reconnaissance légale plus tôt. Concernant les pays de l'Afrique lusophone, il faut attendre la Révolution des Œillets, en 1975, pour voir les syndicats se soustraire à la poigne de fer d'un régime salazariste allergique à toute tentative d'organisation ouvrière. Faut-il souligner que c'est souvent pour passer de Charybde en Scylla: ces mêmes contraintes seront renforcées par les régimes autoritaires mis en

place. C'est également le cas de pays comme le Zimbabwe où la mise au pas est sans concession (Dansereau, 2001), ou le Congo démocratique où la monarchie belge impose la clandestinité aux formations ouvrières avant de passer la main, après un court intermède pluraliste, à la dictature populiste de Mobutu (Agier et al., 1987). Il reste que, même si la plupart de ces pays ont généré des organisations syndicales jusqu'aux premières années des indépendances, deux autres régions se distinguent par des luttes sociales et des mouvements syndicaux riches en expériences locales et internationales: l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord.

En Afrique du Sud, c'est dès le tournant du XX^e siècle que s'amorce un "trade-unionisme raciste" (Coquery-Vidrovitch, 1994) animé par des ouvriers qualifiés d'origine britannique et d'Europe centrale dans le cadre de l'exploitation des mines de diamant (à partir de 1860) et d'or (dès 1880). Son caractère raciste se cristallise institutionnellement par un *Mines and Works Act* (1911) criminalisant la grève pour les travailleurs noirs et consacrant le droit des ouvriers blancs au travail qualifié. Cela n'empêche pas le *Congress of Trade Unions*, à partir de sa création en 1924, de maintenir malgré une forte opposition interne, sa volonté de représenter les travailleurs noirs et de développer des relations de coopération avec les syndicats "non enregistrés" (non reconnus par la loi mais tolérés) dans le cadre d'une unité d'action dont la précarité ne résiste pas à la montée de l'*Apartheid* à partir des années 1950.

Avec le développement de la masse ouvrière après la Seconde Guerre mondiale et la fragmentation concomitante du mouvement syndical sur des bases raciales - Chinois, Métis, Asiatiques, Noirs et Blancs (Webster, 1978), une répression est enclenchée par le régime ségrégationniste. C'est paradoxalement dans ce contexte que se développe en Afrique du Sud un véritable syndicalisme d'industrie, sous l'impulsion notamment de militants communistes. Un pas décisif est franchi en 1979 avec la création de la *Fédération des Unions Sud Africaines* (FOSATU), regroupant quasi exclusivement des travailleurs noirs, rejointe en 1980 par le *Conseil des Unions d'Afrique du Sud* (CUSA) ouvert, en principe, à tous les travailleurs sans distinction de race. Ces organisations couvrent les secteurs, majoritairement noirs et *coloured* (Métis et Asiatiques), des transports, de la construction, des industries chimiques et alimentaires. Jusqu'à cette date il n'y a

toujours pas de syndicats noirs légalement enregistrés, mais dès 1984 on relève plus de 400 conventions collectives à leur actif. À l'exception du CUSA, un processus de fusion entamé en 1985 réunit le FOSATU et l'UDF (Front Démocratique Uni) avec la plus grande partie des organisations autonomes, constituant ainsi une véritable unité⁴, dotée d'une capacité stratégique historiquement déterminante et quasiment sans équivalent dans le reste du continent.

L'autre cas emblématique est celui de l'Afrique du Nord, avec l'exemple de l'Algérie notamment. Son statut spécifique, de colonie de peuplement et de territoire intégré à la métropole, contribue à une circulation accrue des idées et des personnes (Julien, 2002). Dès la fin XIX^e, le syndicalisme colonial s'imprègne des idéologies et des pratiques du syndicalisme français. Les tendances dominantes de l'échiquier idéologique et politique français se répercutent sur la scène algérienne. L'arrimage historique au mouvement ouvrier se concrétise dès 1884 avec la reconnaissance légale des syndicats. Un syndicalisme de métier⁵ se développe dans les grands centres urbains des trois "départements français d'Algérie" en parallèle avec la multiplication des syndicats d'industrie (dockers, cheminots, traminots). La loi de 1884 réserve l'administration des syndicats aux seuls Français bénéficiant des droits civiques depuis la loi brûlot sur la citoyenneté de 1889, mais les "indigènes" en forment une base active dont l'importance ira *crescendo*. Ils investissent dès 1910 les bourses du travail⁶. Avec le développement de l'émigration algérienne en France prend naissance un processus d'autonomisation du syndicalisme, notamment avec les Congrès ouvriers nord-africains regroupés par la CGTU en 1924 (Andolfatto et Labbé, 2006). À la différence de leurs homologues de la métropole, les syndicalistes algériens, tout en s'affirmant "révolutionnaires prolétariens", consacrent l'indépendance nationale comme objectif prioritaire. Après la Deuxième Guerre mondiale, en Algérie comme dans le reste du Maghreb, le syndicalisme affermit sa militance dans le monde du travail mais avec une stratégie d'instrumentalisation tournée vers la question nationale (Benallègue, 1990). Les syndicats sont désormais dominés par les nationaux et des syndicalismes distincts se construisent dans les trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie) en raison de contextes historiques et politiques spécifiques (Benallègue-Chaouia, 2004; Ayache, 1982).

Syndicalisme de métier/syndicalisme d'industrie: un couple asynchrone

À quelques exceptions, le syndicalisme africain n'a pu bénéficier de la dynamique impulsée par ce couple à partir de la Révolution Industrielle, sur la base de laquelle les syndicalismes du Nord ont développé leurs modes de représentation et d'action collectives. Les travaux de recherche sur les périodes précoloniales montrent qu'en Afrique, comme ailleurs, le travail a fait l'objet d'une division assujettie aux substrats identitaires et culturels locaux (Anta Diop, 1987). Cette division du travail est principalement agraire, et donc fondée sur des catégories comme l'âge, le sexe, les structures claniques⁷. Les longues périodes coloniales ne contribuent que dans quelques rares cas à la formation des métiers et à leurs corporations⁸ (Thiam, 1993). Les colonies à forte densité de peuplement européen se distinguent cependant. Les exemples de l'Afrique du Sud et de l'Afrique du Nord ressortent, mais pour des raisons historiques différentes. De vieilles et puissantes corporations professionnelles couvraient l'ensemble des sociétés du Maghreb. L'occupation française en Algérie en détruit les principales assises. N'étant pas une colonie de peuplement, le Maroc y échappe en grande partie (Ayache, 1982). Le relais entre ces organisations de métiers et les futures corporations professionnelles de l'occupation coloniale ne se concrétisera pas, ces dernières étant exclusivement formées par les "petits colons" européens (Benallègue-Chaouia, 2004). Le développement des corporations indigènes emprunte dès lors un cheminement parallèle mais distinct.

Français, anglais, ou portugais, le colonialisme se préoccupe peu de développer des infrastructures industrielles locales, tourné qu'il est vers l'exportation des richesses en direction des métropoles. Le syndicalisme d'industrie qui en résulte porte donc des caractéristiques propres : une prédominance de syndicats dont les bases démographiques plongent leurs racines dans l'exploitation minière, les secteurs à faible transformation de matières premières et les activités de transport. Il s'agit donc d'un syndicalisme d'industrie tardif, orienté dès sa naissance vers une configuration de syndicalisme de masse, fortement assujetti à la question nationale.

Les impacts des politiques de libéralisation et des "programmes de réajustements" des années 1980: syndicalisme et résistances collectives

Les politiques économiques mises en place après 1980, notamment sous la pression des institutions financières internationales, conduisent à deux phases de transformation concomitantes : la libéralisation économique et la démocratisation politique (Webster et Omar, 2003). Le "contrat social" post-colonial lie souvent le syndicalisme à des projets d'expansion du secteur public et d'industrialisation. Dans le contexte d'une "démocratisation politique" ambivalente en raison de sa nature formelle et exogène (Kester et Sidibé, 1997), ce contrat social finit par implorer sous les coups de boutoir des PAS. Les luttes syndicales et des mouvements sociaux, d'une part, et d'autre part les pressions des puissances extérieures - États-Unis, France et Angleterre⁹ - contribuent dans le cadre de leurs intérêts géopolitiques à une démocratisation électorale plus ou moins significative selon les pays (Beckman et Sachikoyne, 2001). Suite à l'effondrement du bloc soviétique, les années 1990 marquent une vague de changements de nature politique. Les bases de plusieurs régimes plus ou moins marxisants, ou reposant sur un État autoritaire et économiquement dominant, en subissent les contre-coups (Ackwetey, 2001).

Ces dynamiques font ressortir toute la diversité des pratiques syndicales. Les contraintes des champs politiques locaux orientent les syndicats vers des alternatives stratégiques visant leur reconnaissance comme acteurs à part entière dans des sociétés civiles dont le développement croissant - dans des pays comme l'Afrique du sud, le Sénégal, l'Algérie ou le Mali - doit une grande part à des mouvements syndicaux résolus à gagner l'autonomie indispensable à leurs objectifs. Ces objectifs couplent deux dimensions. Premièrement, la construction d'un espace démocratique fondé sur une séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) qui permettrait l'expression des principaux acteurs de la société civile, dont les syndicats. Deuxièmement, un processus d'institutionnalisation du mouvement syndical, comme celui qui a permis aux syndicats du Nord d'arracher des modèles institutionnels de relations du travail dont la portée s'est historiquement révélée indispensable à la pérennité des acquis sociaux.¹⁰ Dans les deux cas, on comprend mieux la diversité des expériences africaines en la matière : plus le déficit démocratique

est important, plus nombreuses sont les entraves au processus d'institutionnalisation de l'acteur syndical. La relation entre ces deux dimensions apparaît comme un indicateur significatif des expériences de renouvellement des pratiques et des discours des syndicalismes africains (Soussi, Bellemare et Verret, 2007). L'institutionnalisation repose sur des éléments comme la reconnaissance du droit d'association et de négociation,¹¹ le financement des syndicats, ou l'accès au financement des activités syndicales, pour ne citer que cela.

Cette dynamique couplant “démocratisation politique” et “processus d'institutionnalisation” varie selon les pays. Dans certains cas, l'institutionnalisation permet aux syndicats de garder l'initiative et de s'imposer comme acteurs institutionnels engagés autour des grands enjeux politiques. Dans d'autres, l'adoption d'une stratégie de syndicalisme de transformation sociale suscite des espoirs en matière d'institutionnalisation, même dans le cadre d'un champ politique verrouillé, comme en Algérie. Ces cas montrent la capacité de régénération de la société civile à laquelle contribuent les syndicalismes africains. Des contre-exemples existent par ailleurs qui confirment les difficultés auxquelles ces derniers font face. Ces cas illustrent tous le caractère déterminant des stratégies d'institutionnalisation des syndicats pour s'imposer comme acteurs de la régulation du travail dans le rapport institutionnel travail/État/capital.

Deux cas d'évolution du syndicalisme africain

Le syndicalisme égyptien: une mise au pas institutionnelle

Les luttes sociales menées par le syndicalisme égyptien attestent de son engagement dans les transformations socio-politiques de l'Égypte moderne (El-Mikawy et al., 2002). Depuis la fondation, en 1909, du *Syndicat des ouvriers des industries manuelles* - élan interrompu par le protectorat de décembre 1914 - à la formation de la grande centrale FSOTE (*Fédération des syndicats ouvriers du territoire égyptien*), en passant par les syndicats “de classe”, d'obédience communiste, des années précédant la Seconde Guerre mondiale, ce mouvement s'impose comme une force de transformation sociale (Abbas, 1967). Le mouvement syndical subit la vassalisation systématique de ses composantes par le pouvoir nassérien d'abord, puis par les administrations autoritaristes de Sadate et Moubarak. Le pluralisme syndical est révoqué par le *Unified Labour Law Code* de 1959 que

parachèvera le *Trade Unions Law* de 1964. Avec une centralisation poussée, liée au verrouillage du champ politique par le régime, la *GFETU* (*General Federation of Egyptian Trade Unions*) tombe sous la tutelle du puissant Ministère du Travail (Tomiche, 1974). Une répression sévère sanctionne toute action syndicale. Cette coupe réglée est entérinée par la loi sur les syndicats de 1981. Dès lors, les luttes sociales des années suivantes marqueront cette mise sous tutelle par des mouvements sociaux “spontanés”, se concrétisant parfois par des émeutes de la faim durement réprimées, et qui traduisent le peu de confiance inspirée par ces “organisations de masse” censées représenter les travailleurs. Désormais, comme le souligne crûment El-Shafei (1995), “*Egyptian trade unions act as agents of the state inside the workers' movement*”.

La politique de libéralisation des années 1990 marque de nouveau l'assujettissement des organisations syndicales à la “structure corporative autoritaire” caractérisant l'État égyptien (El-Shafei, 2001). La libéralisation économique, loin de consolider la société civile, contribue à la formation d'un nouveau rapport État/société civile, notamment à travers l'institutionnalisation de cet assujettissement du mouvement syndical.¹² Parmi les acquis les plus tangibles de ce mouvement: la sécurité d'emploi des travailleurs du secteur public, la réduction du temps de travail dans le secteur industriel, des augmentations du salaire minimum et l'implantation de régimes d'assurance sociale (El-Mikawy et al., 2002).

Le “programme d'ajustement structurel et de stabilisation économique” entrepris en 1991 par le régime sous les auspices du FMI et de la BM n'ambitionne rien moins qu'un accroissement significatif de la fiscalité publique en vue d'un rééquilibrage de la balance monétaire. Même si certains indicateurs macroéconomiques montrent une relative amélioration, plusieurs effets pervers du PAS se manifestent au niveau microéconomique: détérioration des conditions de vie des travailleurs et paupérisation des couches les plus vulnérables de la population (Cassandra, 1995). Dès 1996, le régime réaffirme sa volonté d'enclencher la privatisation du secteur public, en en faisant un volet dominant du PAS, au détriment des volets fiscal et monétaire qui avaient, à l'origine, justifié la mise en place de ce plan¹³. Pour le mouvement syndical, c'est une remise en question radicale du “contrat social nassérien”: ce consensus social qui, à la manière d'un compromis

fordiste, garantissait aux travailleurs une certaine sécurité d'emploi contre une paix sociale durable.

L'Égypte apparaît comme un cas patent de l'émergence de cette "orthodoxie nouvelle" qui permettra aux régimes autoritaires en place depuis l'indépendance, d'assurer leur pérennité tout en affichant leur attachement à la libéralisation économique et à la "démocratisation politique". Pour le mouvement syndical, cette dynamique a des effets pervers car les premières victimes de la réduction du rôle de l'État et de la privatisation sont les employés des secteurs public et para public. Tout se passe comme si la "démocratisation politique" et la formation d'une société civile devaient être tributaires de cette nouvelle orthodoxie. Au point que pour certains observateurs "*the liberation of civil society from the suffocation grip of the state has become the hegemonic ideological project of our time*" (Beckman, 1993: 20).

La présence en Égypte d'un islamisme politique permet de mieux apprécier l'évolution récente du contexte politique dans lequel prend forme la dérégulation du régime des relations du travail. L'application du PAS est allée de pair avec le durcissement d'un pouvoir déjà autoritaire. Jusque très récemment, ce dernier a bénéficié du soutien des syndicats et des mouvements progressistes en raison de la menace de l'islamisme politique. Résultat : le régime a eu les mains libres pour verrouiller davantage le champ politique, notamment par la reconduction *ad vitam aeternam* de ses traditionnelles mesures d'urgence. À la faveur de la violente répression anti-islamiste, le régime écrase ainsi toutes les tentatives visant à remettre en question, voire simplement à débattre des politiques sociales.

C'est dans ce contexte peu propice à la libre expression et en forte conjugaison avec les conséquences néfastes du PAS, que mûrit l'idée d'un nouvel *Infītah (Ouverture)*, mais à la chinoise: une sorte d'ouverture économique sous contrôle de l'État, permettant une certaine libéralisation économique sans pour autant entamer la pérennité du système politique en place. C'est dans cet esprit que se forme un organisme prônant les vertus du néolibéralisme, le *New Civic Forum*. Cette instance est vite légitimée par certains économistes de renom comme Saïd El Naggar qui en prit la tête, arguant que la libéralisation économique constitue la condition *sine qua non* de la démocratisation politique. Un discours que les acteurs d'une société civile égyptienne encore en formation ne tardent guère à rejeter, notamment

par la voix de la gauche radicale traditionnelle. Cet engouement n'est pas partagé par des formations de gauche supposées représenter le monde du travail comme le NPUP (*National Progressive Unionist Party*) pour qui le danger islamiste justifie l'autoritarisme et la répression menée par le régime et dont il faut bien accepter le corollaire : la fermeture de l'espace démocratique. Pour des observateurs avertis comme El-Shafei (2001), même si mince est l'espoir de voir émerger une solide société civile en Égypte, son développement devra passer par le monde du travail et l'implication des acteurs professionnels et corporatifs : c'est-à-dire par le biais de la construction de “*professional civil society organizations*”.

L'expérience égyptienne illustre bien les facteurs qui entravent la démocratisation politique et l'institutionnalisation du syndicalisme. Deux constats en résultent. D'abord, une telle dynamique ne va pas de soi dans un contexte sociopolitique marqué par un lourd déficit démocratique hérité du rôle historiquement dominant de l'État-palais dans la sphère publique. Ensuite, l'intervention du FMI et de la BM montre que cet acteur bicéphale possède une capacité de transformation pour le moins déterminante face à la capacité d'action limitée des acteurs dominants locaux.

Les syndicalismes d'Afrique du Nord: volonté de transformation sociale et pragmatisme

La période post-indépendance, entamée au tournant des années 1960, est caractérisée par quelques éléments clés pour le syndicalisme maghrébin. Il y a d'abord la position ambivalente des grandes centrales face à l'État auprès duquel leurs dirigeants jouent un rôle à la fois de conseil et de représentation du monde du travail: un “syndicalisme d'encadrement” (De Laubier, 1979) par rapport auquel le pouvoir, particulièrement en Tunisie et en Algérie, conserve une méfiance certaine pour des raisons historiques de conflits d'intérêts. Dans les cas du Néo-Destour tunisien et du FLN (Front de libération nationale) algérien, les cadres dirigeants proviennent des mêmes cercles de militance et font donc l'objet des mêmes sollicitations en termes d'engagement politique à un moment de l'histoire où l'enjeu est la question nationale (Benallègue, 1990). D'où une instrumentalisation politique par le parti-État, faisant des grandes centrales des “organisations de masse”, à laquelle ni l'UGTA (Union générale des travailleurs

algériens) ni l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) ne peuvent résister. En Algérie, cette situation changera suite aux émeutes sanglantes d'octobre 1988, contraignant les dirigeants militaires à ouvrir le champ politique. C'est dans la foulée de l'*Infitah* qui s'ensuit que le syndicalisme algérien renoue avec le pluralisme qui avait autrefois caractérisé sa formation. Il se reconstruit alors sur des bases nouvelles, porté par un pragmatisme de revendication en rupture désormais avec cet « idéologisme révolutionnaire » ambiant encore si prégnant (Addi, 1999).

Le point commun aux trois grandes centrales syndicales du Maghreb est celui d'avoir, dès l'indépendance, été écartées du pouvoir tout en ayant fourni à ce dernier plusieurs de ses dirigeants. En Algérie ce sont les dirigeants syndicaux qui prennent eux-mêmes l'initiative de faire de l'UGTA un "syndicat révolutionnaire" - selon la formule de son dirigeant Mouloud Oumeziane- (Kaddache, 2004). Cette orientation se concrétise dans l'engagement des cadres régionaux et des responsables sectoriels de l'UGTA dans la mise en place des coopératives de travailleurs et des "domaines autogérés" dans l'agriculture et d'autres secteurs d'activité. Dans le secteur industriel (hydrocarbures), les sections de l'UGTA mènent des luttes qui arrachent plusieurs acquis sociaux.¹⁴ Ces résultats ont permis à plusieurs syndicats affiliés à l'UGTA de bénéficier de la crédibilité nécessaire pour diriger le mouvement de résistance à la privatisation entamée par les pouvoirs publics.

Les décennies 1980 et 1990 apparaissent comme une période de relative émancipation du syndicalisme algérien, dans un contexte marqué par l'islamisme politique. En gestation depuis de nombreuses années - parce que longtemps bridée par un pouvoir politique habitué à instrumentaliser l'usage pour affaiblir son opposition "marxiste" - la nébuleuse islamiste s'impose comme un acteur incontournable. Cette nouvelle donne politique n'entame pas la combativité syndicale et au mouvement social qui secoue l'Algérie s'associent de nombreuses sections syndicales de l'UGTA. Cela, même si la direction de la centrale était, depuis le début des années 1980, passée *de facto* sous le contrôle du FLN.¹⁵

L'évolution récente du syndicalisme a pris dans ces pays une tournure distincte de celle des syndicalismes d'Afrique sahélienne ou d'Afrique australe pour deux raisons. Premièrement, la déstabilisation sociale et politique due aux conséquences dramatiques de la confrontation entre le pouvoir algérien et la

nébuleuse islamiste. Deuxièmement, la pérennité de régimes imperméables à toute idée d'assouplissement d'un champ politique verrouillé depuis les indépendances.

Sur le plan social l'État a joué en Algérie un rôle majeur dans la construction d'un modèle de relations du travail qui, grâce ou en dépit de sa légitimation idéologique, s'est inscrit dans la durée. Les politiques d'industrialisation ayant surtout privilégié les grands centres urbains, l'exode rural a contribué au développement d'un monde du travail présentant toutes les caractéristiques des processus d'urbanisation et d'industrialisation dont la conjugaison avait accompagné le développement des capitalismes industriels des pays du Nord. Les "restructurations" entreprises dans les tumultueuses années 1990 affectent de plein fouet une population "rurbaine" économiquement portée à bout de bras par une classe de travailleurs d'origine paysanne attirés par l'industrialisation des trente dernières années : une politique d'"industrie industrialisante" dont les résultats doivent en grande partie leur fragilité à cette pratique de construction d'usines "clés en mains" dotée de toutes les vertus par le régime boumedienniste.

La "crise" d'octobre 1988 n'est pas un simple soubresaut provoqué par une jeunesse émeutière en mal de défoulement¹⁶ (Carlier, 1995). Il s'agit d'une rupture historique marquant la formation d'un nouvel espace d'expression politique dans lequel s'introduira un mouvement islamiste longtemps cantonné dans une semi clandestinité qu'il a positivement instrumentalisée. Dans ce contexte, de nouveaux acteurs politiques émergent certes, mais aucun n'échappe à l'obligation de se définir d'abord par rapport au projet islamiste. C'est également le moment que saisit l'UGTA pour enclencher une dynamique qui la soustraira à la mainmise de l'ex-parti unique. Malgré une offensive déterminée à attirer les travailleurs des secteurs industriel et de l'éducation notamment, les syndicats islamistes du FIS se heurtent à une surprenante capacité de résistance de la part de l'UGTA: « s'il trouve des alliés solides dans les classes moyennes et dans l'enseignement, il (le FIS) représente surtout les quartiers populaires et tente de disputer à l'UGTA son audience dans le salariat ouvrier » (Carlier, 1995: 374). Après l'interruption du processus électoral de décembre 1991, c'est paradoxalement dans l'instabilité politique chronique qui s'ensuit que l'UGTA s'impose comme un acteur socio-politique significatif. Après quelques atermoiements, un relatif consensus se forme autour d'une stratégie, délicate mais salu-

taire : d'une part affirmer son autonomie décisionnelle vis-à-vis du pouvoir, de l'ex-parti unique et... de l'islamisme politique, et d'autre part se ranger dans le camp laïco-démocratique. Le coût de cette stratégie est élevé et se traduit par plusieurs agressions, parfois fatales, contre plusieurs de ses membres et dirigeants¹⁷ au cours de la "décennie noire" des années 1990.

L'UGTA passe le tournant du siècle avec un dynamisme et une maturité qui en font un acteur incontournable du monde du travail algérien. Le programme de privatisations entrepris par le régime depuis le début des années 2000 voit ses effets pervers dénoncés par une centrale désormais autonome, et à même d'avancer des contre-propositions qui lui valent le respect d'une grande partie de la classe politique. À un moment où le pouvoir a décidé l'intégration de l'Algérie à l'OMC (janvier 2005), l'enjeu est l'immense secteur des entreprises d'État et des coopératives autrefois promues par le régime socialiste. Les alternatives de l'UGTA quant à la revalorisation du secteur coopératif apparaissent comme une voie pragmatique responsable, notamment par l'ouverture à des capitaux mixtes provenant des salariés et d'investisseurs privés. Conscient de cet enjeu, le syndicalisme algérien semble privilégier aujourd'hui une stratégie à deux volets. D'une part un dynamisme fondé sur des pratiques de revendications locales dont les conséquences portent déjà fruit dans les communautés de travail. D'autre part, une stratégie de solidarité démocratique nationale autour des impacts de la mondialisation sur l'économie locale. Au-delà de ces enjeux déterminants, il reste que le rôle majeur de cette centrale tant bousculée par l'Histoire est d'avoir contribué à l'émergence d'une véritable société civile en Algérie.

Les enjeux actuels des syndicalismes africains

Avec la libéralisation économique induite par les PAS, le salariat, comme catégorie sociale, et les régimes de travail, connaissent un appauvrissement radical (Mwamadzingo et Saleshando, 2003) conjugué à une déréglementation des relations du travail. Les législations du travail sont refondues pour contenir l'action syndicale, notamment dans les secteurs publics. D'autres réformes réduisent les filets sociaux, les régimes de retraite et autres protections sociale et médicale. De vastes programmes de privatisation conduisent à des licenciements massifs dans les secteurs publics, à l'accroissement du marché du travail dans l'é-

conomie informelle et à la détérioration de la condition sociale et économique des femmes (Cissé et David, 2001). Au milieu des années 1990, près de trente États africains ont implanté des mesures de libéralisation, en lien avec des PAS (Beckman et Sachinoyke, 2001: 8).

Ayant peu d'emprise sur l'économie informelle, les syndicats voient se dégrader leur ressources, leur membership et leurs capacités d'action (Munck, 2002). Le bilan n'est toutefois pas entièrement négatif. Un certain pluralisme syndical se développe, forçant plusieurs anciennes centrales syndicales uniques à se démocratiser et à prendre leurs distances de l'État ou de l'ancien Parti unique, comme au Sénégal (Fonteneau, 2004; Tidjani et Ndiaye, 2001). La contestation locale et autonome s'accroît, que ce soit par des grèves de revendications liées au travail ou des grèves politiques de contestation des PAS (Galarraga et Gogué, 1997), souvent en coalition avec diverses organisations de citoyens et de mouvements sociaux. Des innovations dans les pratiques syndicales ont lieu, aux niveaux de l'économie informelle et des pratiques d'intervention économique - Fonds de solidarité sénégalais - (Caron, 2004) et de diverses mutuelles et autres fonds syndicaux de microcrédit comme au Ghana (Muneku, 2003). D'autres initiatives se traduisent par la création de coopératives de travail, à l'échelon local. C'est dans ce contexte que se développe une nouvelle conception du syndicalisme à l'échelle nationale et internationale autour d'enjeux aussi prégnants que l'économie informelle et son immense espace de non-droit.

Le défi de l'économie informelle

L'existence du secteur dit "informel" de l'économie en Afrique a des origines pour le moins complexes. Son histoire plonge ses racines dans les périodes coloniales. La violence de l'économie coloniale a dès ses débuts visé la destruction d'une économie africaine de production et d'échanges déjà largement présente dans l'ensemble du continent (Anta Diop, 1987). Cette économie informelle s'est développée en parallèle avec une économie coloniale davantage préoccupée par l'appropriation territoriale et la destruction des économies locales que par la formation d'une véritable économie d'intégration (Anta Diop, 1982). Ce secteur, "informel" parce que non colonial, constituait non seulement une économie de subsistance, mais surtout un espace

de résistance *de facto* au rouleau compresseur colonial. Son développement s'est accru durant la période postcoloniale au point d'être dominant, surtout en milieu rural. À partir de la mise en œuvre des PAS, le phénomène gagne les villes et connaît une augmentation exponentielle. Malgré la pénurie de données statistiques fiables, l'économie informelle absorberait environ 60% de la main-d'œuvre urbaine en Afrique (OIT, 2002: 34; Delvaux, 2001).

La position des syndicats au cours des décennies 1980 et 1990 consiste surtout à condamner le développement de l'économie informelle en tant que source d'exploitation de sa main-d'œuvre (Velasco, 2002) et stratégie de désinvestissement des services publics (santé et éducation entre autres) et des entreprises publiques qui y abritent la plus grande part des emplois. Cette méfiance reposait entre autres sur le fait que ce développement était promu par la Banque mondiale et le FMI. Toutefois, la croissance de l'économie informelle et des micro-entreprises (Bekko et Muchai, 2002) conduit des syndicats et des groupes de femmes, vers la fin des années 1990, à intervenir pour en organiser les travailleur(se)s. Si bien que dans un pays comme la Tanzanie, leur taux de syndicalisation atteint 20% (OIT, 2002: 35). Même lorsque la situation nationale des syndicats se détériore, les transformations actuelles en Afrique incitent les acteurs locaux à innover dans leurs pratiques syndicales, notamment en travaillant à de nouvelles articulations entre l'économie et le social (Favreau et Fréchette, 2002: XXII), entre le local et le global. Il en est de même du syndicalisme, particulièrement face à l'épineuse question de l'économie informelle.

De nombreuses associations de défense de ces travailleurs ont été créées, soit avec un statut d'organisation non gouvernementale (ONG), soit avec un statut syndical. Plusieurs clivages traversent ces associations: sexuel, ethnique et stratégique. Sur ce dernier, deux positions se manifestent. La première est celle adoptée par un ensemble d'ONG locales, souvent soutenues par des ONG internationales. Elle considère les travailleurs de l'économie informelle comme des entrepreneurs en devenir qu'il faut former et soutenir par le développement de divers services, comme le microcrédit et les garderies (Motala, 2002; Delvaux, 2001; Bennett, 2003; Cissé et David, 2001). La deuxième position, que partagent des syndicats et des regroupements féministes (Mindry, 2001) comme la SEWU (*Self Employed Women's Un-*

ion), considère ces travailleurs comme une catégorie exploitée. Ces syndicats organisent des travailleurs et non des entrepreneurs et ciblent d'abord les facteurs structurels de la pauvreté et de l'exclusion. SEWU est membre de l'organisation syndicale internationale Streetnet, qui réunit des syndicats nationaux ou locaux de travailleurs de l'économie informelle des pays du Sud, principalement des vendeuses de rue et des colporteuses. Streetnet vise à former des leaders nationaux, à produire des recherches et informations sur l'organisation collective dans l'économie informelle et à monter des campagnes internationales de solidarité.

Quelques exemples significatifs

Quatre sources principales d'information appuient ces exemples: deux sont issues de projets du BIT (projets ACTRAV et SEED), la troisième de l'association féministe WIEGO (*Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*) et la quatrième de Streetnet.¹⁸

Le projet "syndicats et secteur informel", formulé par le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) montre que l'organisation syndicale des travailleurs de ce secteur est réalisable. Mis en œuvre de juin 1998 à août 2001, ce projet soutient l'effort de quatorze organisations syndicales nationales : quatre au Burkina Faso, deux au Mali, deux au Niger et six au Sénégal, et cible cinq professions ou métiers. Plus de deux mille animateurs, dont une majorité d'animatrices, sont formés par des syndicalistes au cours du projet. Ces derniers se posent en agents de développement sur le terrain. Ils contribuent à la constitution d'associations professionnelles, à la création de mutuelles et de coopératives, et à la mise sur pied de caisses de microcrédit. En tout sont créées quarante-trois structures professionnelles au Burkina Faso, quatorze fédérations syndicales et des caisses de crédit au Mali, dix-huit nouvelles structures syndicales de métiers fédérées au Niger, quatre coopératives et quatre mutuelles de santé au Sénégal. Le recrutement et l'organisation des travailleur(se)s de l'économie informelle sont soutenus par une campagne de sensibilisation à la protection de la santé au travail et à la prévention des accidents.

Le Projet SEED (*Small Enterprise Development*, OIT) finance un programme de recherche international identifiant les formes possibles de représentation collective des travailleur(se)s de l'économie informelle. Le projet étudie la situation en Afrique

du Sud, Bolivie, Colombie, Pakistan, et Pérou. Quatre études y sont réalisées dans les secteurs du vêtement, de la construction, du commerce de rue et du transport. Dans chaque cas, l'organisation syndicale est embryonnaire –construction - ou fragile - commerce de rue, vêtement (Goldman, 2003). Par exemple, les vendeurs de rue se sont organisés collectivement pour résoudre des problèmes qui ne peuvent l'être individuellement (Motala, 2002). L'organisation des travailleurs informels se heurte habituellement à un obstacle de taille: joindre ces travailleurs qui exercent souvent leurs activités à domicile ou dans des ateliers clandestins. Une situation moins difficile dans le cas des commerçants de rue. Malgré ces difficultés, l'organisation syndicale débute et dans certaines villes, la syndicalisation atteint 15% des commerçants de rue. Ces syndicats visent à négocier avec les gouvernements locaux et nationaux l'amélioration de l'environnement de travail de leurs membres. Ils exercent des activités de lobbying et de représentation, organisent des campagnes de revendication en coalition avec d'autres mouvements sociaux de femmes, de développement économique, de défense des droits et libertés et avec des ONG.

Dans le secteur du vêtement, deux organisations syndicales s'activent: la SACTWU (*Southern African and Textile Worker's Union*) et la SEWU (Bennett, 2003). La SACTWU vise, d'une part, à éliminer la production informelle qui repose sur des conditions de travail précaires et difficiles, et d'autre part à soutenir la production informelle qui contribue à la compétitivité en flexibilisant la capacité de production. Ce syndicat a contribué à l'adoption d'une législation permettant l'organisation syndicale et la négociation pour les travailleurs de l'économie informelle. Parce qu'elle a plus d'expérience et de moyens que d'autres associations de travailleurs informels, la SACTWU développe une action durable. À court terme son action consiste à recruter, servir les membres, donner accès aux assurances, à des pensions et à des services funéraires. À moyen terme, sa stratégie passe par la négociation sectorielle, avec les donneurs d'ordres, de salaires plancher pour les travailleurs informels. À partir des milieux du travail de ce membership syndical, la SACTWU fait pression sur les entreprises donneuses d'ordres et sur les commerces vendant ces produits afin qu'ils ne traitent qu'avec les travailleurs informels représentés par la SACTWU et que les formations données par l'industrie leur soient accessibles. Ce syndi-

cat développe des relations avec des organisations communautaires autour du microcrédit. À long terme, sa stratégie consiste à réguler de plus en plus l'économie informelle: favoriser des contrats écrits, convaincre le ministère du Revenu d'imposer aux donneurs d'ordres les taxes et retenues (pour fins d'assurances entre autres) pour le travail effectué dans l'économie informelle.

Résistances locales et nouvel internationalisme syndical

Plusieurs indicateurs illustrent ce phénomène en émergence qu'est le nouvel internationalisme syndical, en conjugaison avec un développement accru du syndicalisme de transformation sociale (Soussi, Bellemare et Verret, 2005). Ce dernier se démarque du syndicalisme d'affaires par son refus de se limiter à un partenariat avec l'employeur laissant inchangées les inégalités dans le marché du travail (Bellemare et al., 2005). Le syndicalisme de transformation sociale privilégie la transition entre les luttes en entreprise et les luttes sociales porteuses de solidarités, en coalition avec divers mouvements sociaux, comme ceux des droits et libertés, des femmes, des jeunes, des environnementalistes, etc. Ce type de syndicalisme s'est beaucoup développé en Afrique du Sud face à l'*Apartheid*, en s'appuyant sur le monde du travail (Jacquin, 1994). En plus des mécanismes de dialogue tripartite Syndicats/État/Patronat, de nombreux forums et mouvements de protestation ont pris forme sur la base de larges coalitions pour contrer les politiques libérales du gouvernement "arc-en-ciel" mené par l'ANC et proposer des alternatives politiques et économiques.

En matière d'adhésion syndicale, l'Afrique du Sud constitue une exception dans le continent. Le syndicalisme y progresse particulièrement depuis l'abolition de l'*Apartheid*. De 1985 à 1995, la densité syndicale¹⁹ s'accroît de 130% (Munck, 2002: 128). De 1995 à 2002, le nombre de syndicats enregistrés passe de 248 à 485 et leurs membres de 2 690 727 à 3 600 000 (Webster et Buhlungu, 2004: 231).

Alors que la centrale syndicale COSATU (*Confederation of South African Trade Unions*) a une forte orientation socialiste, l'arrivée au pouvoir de son alliée traditionnelle, l'ANC, génère des tensions lors de l'adoption des politiques libérales. Ils s'entendent cependant sur un programme de reconstruction et de développement national. Les deux parties créent de nouvelles institutions participatives tel le Conseil national du travail et du

développement économique. Toutefois, la COSATU hésite entre deux directions: développer un corporatisme démocratique acceptant des restrictions salariales en échange d'une extension du filet social ou prendre ses distances du pouvoir et attaquer son agenda libéral (Adler et Webster, 2002).

En 2000, la COSATU, la Coalition nationale des ONG et diverses organisations religieuses organisent la Campagne du Budget du peuple (*People's Budget*) incitant l'État, à travers un dialogue social ouvert, à augmenter les fonds destinés aux services sociaux. Suite à ces pressions, le gouvernement s'apprêtait en 2002 à annoncer un nouveau système de sécurité sociale pour réduire les inégalités. La COSATU a porté ce modèle de syndicalisme à un palier international contribuant ainsi au mouvement global de développement d'un nouvel internationalisme syndical (Munck, 2002) en participant à la création en 1991 de la SIGTUR: *South Initiative on Globalization and Trade Union Rights*. Le Sud y est défini comme une notion politique plutôt que géographique: ces zones de l'économie mondiale caractérisées par des régimes autoritaires et une forte domination des grandes entreprises. Ce type de syndicalisme se caractérise par sa volonté de former un mouvement social par une stratégie de coalitions et de campagnes internationales (Lambert et Webster, 2004). Ce nouvel internationalisme syndical dépasse le projet de négociations collectives transnationales et construit des coalitions avec les groupes environnementaux et de promotion des droits sociaux, ainsi que des ONG, des organisations de consommateurs et des groupes communautaires. Il défend l'idée que le commerce et les droits du travail sont liés.

Toutefois les premiers bilans (Waterman, 2004) des stratégies de type corporatistes du syndicalisme d'Afrique du Sud indiquent que cette solidarité élargie, aux plans local et national, de même que le pluralisme syndical, produisent aussi une concurrence entre les groupes coalisés dans leurs actions de pression sur l'État, ce que Pitcher (2007), à la suite de Racker (2003), nomme le *pluralist paradox*. L'influence syndicale sur les politiques publiques diminue également, le gouvernement refusant les demandes syndicales de supprimer le droit au *lockout*, d'inclure la négociation collective centralisée obligatoire, d'adopter la semaine de travail de 40 heures, d'abolir la taxe sur la valeur ajoutée ou de limiter les hausses de tarifs pour les services publics. Au niveau macro-économique, c'est l'agenda néo-libéral qui

prédomine (Pitcher, 2007; Bramble et Ollett, 2007; Emery, 2006). La COSATU organise trois grèves nationales (d'une journée) successives de protestation contre les privatisations, sans succès. Selon Bramble et Ollett (2007), la COSATU ne peut aller au-delà dans cette ligne contestataire sans mettre en danger l'Alliance tripartite pour la reconstruction nationale, sa direction a d'ailleurs déjà dénoncé des groupes de travailleurs qui avaient rejeté l'approche stratégique globale de la centrale. Conséquence: la mobilisation des syndiqués aux appels à la grève diminue d'année en année.

De même, le nombre de syndiqués diminue suite aux importantes pertes d'emploi dans les secteurs du textile et vêtements, de 228 000 en 1996 à 142 000 en 2005, consécutives à la libéralisation de ces marchés, aux privatisations et à la marchandisation accrue des biens municipaux de base comme l'eau ou l'électricité. Près de la moitié de la population est sous ou non employée (Pitcher, 2007). Malgré l'appui important des syndicats d'Afrique du Sud à l'ANC durant les années d'opposition et ses premières années au pouvoir, malgré les pratiques de concertation, le membership syndical diminue en même temps que l'influence des syndicats sur l'évolution des politiques publiques. La démocratisation y a surtout signifié le renforcement du droit de propriété privée plutôt que celui des droits humains fondamentaux. Les tribunaux ayant juridiction en matière de protection des droits représentent un recours inefficace. En dernière analyse, les bilans sont contrastés. Alors que Bramble et Ollett (2007) considèrent que les syndicats sont dominés et peu réfractaires aux intérêts capitalistes, Emery (2006) estime qu'ils ont plutôt réussi à ralentir et limiter l'application de l'agenda néo-libéral,²⁰ l'État ayant même dû étendre la couverture sociale pour y inclure les travailleurs agricoles, domestiques et ceux du secteur public, en plus de mener à la création d'un programme de travaux publics comme élément de réponse au chômage. Un bilan syndical contrasté? Certes, mais qui atteste de l'engagement soutenu des syndicats qui, malgré les contraintes institutionnelles d'un champ politique peu flexible, n'ont eu de cesse d'entreprendre des initiatives stratégiques dont les résultats, *nolens volens*, se donnent d'ores et déjà à voir et viennent consolider chaque fois davantage un bilan historiquement riche en matière de résistance et d'action collective.

Conclusion

Les tendances récentes des syndicalismes africains traduisent cette dualité qui caractérise historiquement les mouvements syndicaux ayant réussi l'accès au partenariat social par des processus d'institutionnalisation menés à leur terme. Ces processus ont pris des formes diverses selon les contextes culturels et nationaux, mais tous se sont traduits par des modèles d'encadrement juridique des relations du travail offrant au mouvement syndical une certaine marge d'autonomie (Kester et Sidibé, 1997). Ces modèles ont en commun de constituer à la fois des contraintes - balises juridiques - sur le plan de cette autonomie et des opportunités en matière d'action. La tendance émergente dans des pays comme l'Afrique du Sud et l'Algérie montre une volonté manifeste de résistance des syndicalismes face à ces contraintes. Dans des pays comme le Sénégal ou le Maroc, ces syndicats en ont levé plusieurs, notamment en matière de législation du travail pour le premier et de droit de négociation pour le second (Dioh, 2002). Quant à la capacité d'action, quelles que soient les limites des modèles d'encadrement juridique, les organisations syndicales élaborent des stratégies de mobilisation et de luttes de revendication qui, tout en respectant le cadre institutionnel, obtiennent les acquis recherchés. Le temps n'est pas si lointain où la lutte syndicale suscitait des confrontations violentes face à des régimes voyant dans toute contestation un risque de déstabilisation politique.²¹

L'évolution des syndicalismes africains se reflète dans la dynamique produite entre, d'une part les contraintes juridiques et politiques encadrant l'acteur syndical, et d'autre part les opportunités d'intervention qu'elles fournissent à cet acteur. En dernière analyse, leur capacité d'action stratégique et leur marge d'autonomie institutionnelle les a incité à adopter deux voies de sortie. Soit se tourner vers une action de transformation sociale locale, dans l'entreprise, le quartier. Soit construire des solidarités élargies à des alliés naturels: dans le champ politique, avec des partis et/ou des organisations progressistes; et dans l'espace des relations professionnelles avec des associations de salariés de la fonction publique, des associations corporatives. Le cas de l'Algérie illustre cette tendance vers un syndicalisme de transformation sociale, proche de ce *social movement unionism* également fort actif en Afrique du Sud (Beckman, 2002).

Un véritable processus de renouvellement des stratégies

et des pratiques du syndicalisme en Afrique est donc en marche (Soussi, Bellemare et Verret, 2007). Premièrement, les cas traités ici ont fait état des initiatives développées par ces syndicalismes pour sortir du face à face historique avec l'État. Un face à face qui n'a pas systématiquement été négatif, notamment dans le cas de ces États-providence qui avaient malgré tout assuré une longue stabilité des régimes de travail. Deuxièmement, il y a eu cette difficile mutation, à travers la réorganisation des structures institutionnelles et politiques, qui a permis de sortir des impasses idéologiques ayant longtemps servi de refuge aux régimes autoritaristes. Il y a enfin cette recherche incessante d'alternatives - menée par des syndicalismes plus affranchis et sans complexes d'allégeance- qui montre tout le dynamisme, la vitalité et la diversité des voies empruntées pour "se refaire".

Force est de reconnaître, par ailleurs, la voie de l'autonomie de l'action qu'explorent nombre de ces syndicats "électrons libres" qui s'attaquent aux secteurs informels et réduisent ces espaces de non-droit. Il y a également ce syndicalisme de transformation sociale et de développement local dont les initiatives sont fondées sur des réseaux de coopération avec des ONG, des institutions d'aide internationale ainsi que des organismes d'intervention en économie sociale et au niveau microéconomique. Soulignons enfin la voie, porteuse d'espoir, de ce syndicalisme de solidarité internationale qui a choisi d'agir par le biais d'alliances stratégiques avec de grandes centrales syndicales du Nord et du Sud, sur la base de projets concertés comme la formation ou le soutien à la création de coopératives, d'organismes de prévoyance et autres leviers financiers. Les mille et une actions locales entreprises par de tels réseaux ne sont pas étrangères à ces transformations globales qui, d'ores et déjà, se donnent à voir à l'échelle d'un continent auquel le sens de l'innovation et l'imagination créatrice n'a jamais fait défaut.

Endnotes

1. Professeur Soussi, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Email: soussi.sid@uqam.ca. Professeur Bellemare, Département de Relations industrielles, Université du Québec Outaouais, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Email: guy.bellemare@uqo.ca.
2. Ces constats ne réfutent pas "the relative absence of the rapid industrialization that would have been necessary to create a proletariat of

- landless migrants; and secondly, the extensive survival and growth of small-holder economies subsumed to capitalism at the level of exchange, but not of production” (Cohen et al cité par Currie and Ray, 1985, 577). Ceci ne signifie pas qu’il y ait eu absence de mouvement ouvrier ou de luttes anti-coloniales, auxquelles des syndicats participèrent activement bien avant la deuxième guerre mondiale, ainsi que le précise la section suivante du texte.
3. Évolution illustrée dès la fin du XIX^e par les catégories de référence de Ferdinand Tönnies (*Gemeinschaft et Gesellschaft*).
 4. Grâce à cette unité, le monde du travail africain comprend cinq fédérations réunissant 107 syndicats, avec plus de 1,5 millions de membres (Coquery-Vidrovitch, 1994).
 5. Des bourses du travail accompagnent l’émergence d’organisations de métier regroupant les typographes, cordonniers, feronniers, coiffeurs, tailleurs de pierre, etc. (Benallègue, 1990).
 6. Cette cohabitation traduit également la portée de l’action des militants laïcs d’extrême-gauche. L’un de ses chantres, un instituteur communiste, Maxime Guillon, soumettra la fameuse motion de Sidi-Bel-Abbes à l’Internationale communiste qui l’écarte en stigmatisant la "fraternité" assimilationniste et laïque comme une manifestation idéologique du colonialisme.
 7. Ida Der Thiam évoque surtout “des sociétés agricoles, communautaires, d’autosuffisance et faiblement monétarisées, telles qu’on peut les imaginer d’après certaines survivances de leurs usages passés” (1993: 13).
 8. Quelques cas de regroupements de métiers apparaissent très tôt, comme les charpentiers au Sénégal dès 1885. Syndicat ou pas? La question demeure posée pour I. D Thiam (1993) qui parle davantage d’*amicales corporatives* que de regroupements professionnels en raison d’une législation coloniale réfractaire.
 9. Notons les “projets pour l’Afrique”, entrepris par F. Mitterand pour une “bonne gouvernance en Afrique” et J. Chrétien pour le NEPAD, qui subordonnent leurs aides africaines à ces initiatives.
 10. Exemples : le *Wagner Act* (1935) et ses impacts sur la formation du “système de relations industrielles” aux États-Unis d’abord, et ensuite au Canada où ce modèle a inspiré l’encadrement juridique des relations du travail; les modèles français, scandinave ou allemand, où l’institutionnalisation a produit des systèmes de relations industrielles préservant les acquis sociaux et syndicaux.
 11. C’est là une des revendications majeures des syndicats africains qui s’appuient sur les conventions 87 (droit d’association) et 98 (droit de négociation) de l’OIT. Cet enjeu a été consacré comme prioritaire par ces syndicats lors des débats qui ont marqué la fondation en novembre 2006 de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

12. Une évolution remarquable lorsque l'on sait que c'est en Égypte que s'est formée la première association syndicale attestée, au tournant du siècle dernier, à la faveur de la grève des manufactures de tabac du Caire entre décembre 1899 et février 1900 (Abbas, 1967).
13. Cela par l'adoption en 1992 par le parlement des "amendements scélérats" à la *Loi sur les Relations agraires* qui gonflent les taxes foncières des *feddans*, le but étant d'éradiquer la petite agriculture familiale au profit d'une "agriculture d'affaire" par un processus de remembrement.
14. L'UGTA mettra à profit son engagement international pour réaliser son autonomie. Cet engagement se traduit par des initiatives remarquées au sein de la CISA (Centrale internationale des syndicats arabes). L'UGTA dirige l'un des deux bureaux de l'Institut d'éducation ouvrière et de recherche de la CISA après en avoir suscité la formation.
15. Cela suite au congrès extraordinaire de juin 1980 où l'appartenance au FLN devint indispensable à l'accès aux postes de responsabilité.
16. Les origines et les conséquences de cette "crise", qualifiée par les médias d'"émeutes de la semoule", demeurent obscurs (Carlier, 1995). Certains observateurs en font une chaîne d'événements "spontanés" jetant dans la rue une jeunesse chargée de frustrations (Aboud, 2002). D'autres y voient la main du "cabinet noir" (Addi, 1999), ce groupe de hauts responsables militaires dont plusieurs s'accordent pour dire qu'il détient la réalité du pouvoir politique en Algérie. Un constat demeure unanime: le nombre important des victimes dû à la répression policière et militaire qui en a résulté.
17. "Abdelhak Benhamouda sortait du siège de l'UGTA, au moment où il s'apprêtait à monter dans son véhicule, il a été assassiné de plusieurs balles. D'après un journaliste, présent sur les lieux, quatre hommes (...) ont ouvert le feu dans sa direction. M. Benhamouda a été touché de plusieurs balles au visage et au thorax (...) Son garde du corps et chauffeur, Omar, qui avait riposté, a été touché et achevé par l'un des tueurs. M. Bouderbala, gardien du siège, a également été tué lors de la fusillade... Pendant qu'il agonisait dans les bras d'un de ses compagnons, Benhamouda aurait prononcé cette phrase: 'Kamel, mon frère, ils nous ont trahis'". (*El Watan*, 29 janvier 1997).
18. Voir le site streetnet.org.za.
19. La densité syndicale exprime le membership syndical en % de tous les salariés.
20. À cet égard, Emery (2006: 7) cite notamment la participation active des syndicats sud-africains aux comités locaux d'*Electricity and water crisis*, aux comités de citoyens, au Forum anti-privatisation et aux campagnes anti-évictions, l'État ayant répondu à ces actions par une répression soutenue.

21. À l'exemple du rôle du mouvement syndical durant la crise politique guinéenne en 2007.

Bibliographie

- Abbas, R. 1967. *Le mouvement ouvrier en Égypte (1899-1952)*, Le Caire: Dar El-Katib El-Arabi (en arabe).
- Ackwetey, E. 2001. "Democratic Transition and Post-Colonial Labour Regimes in Zambia and Ghana", in B. Beckman et L. M. Sachikoyne (eds.), *Labour Regimes and Liberalization*, Harare: University of Zimbabwe Publications, pp. 23-48.
- Addi, L. 1999. *Les Mutations de la société algérienne*, Paris: La Découverte.
- Adler, G. et E. Webster. 2002. *Trade Unions and Democratization in South Africa, 1985-1997*, New York: St-Martin's Press.
- Agier, N. et al. 1987. *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris: Karthala-Orstom.
- Andolfatto, D. et D. Labbé. 2006. *Histoire des syndicats*, Paris: Seuil.
- Anta Diop, C. 1987. *L'Afrique noire précoloniale: étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'antiquité à la formation des États moderne*, Paris: Présence Africaine.
- Anta Diop, C. 1982. *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris: Présence Africaine.
- Ayache, A. 1982, *Le mouvement syndical au Maroc*, Tome 1, Paris: L'Harmattan.
- Beckman, B. 2002. "Trade Unions and Institutional Reform : Nigerian Experiences with South African and Ugandan Comparisons ", *Transformation*, no. 48, pp. 83-115.
- Beckman, B. 1993. "The Liberation of Civil Society: Neo-liberal Ideology and Political Theory", *Review of African Political Economy*, no. 28, pp. 20-33.
- Beckman, B. et L. M. Sachikoyne, 2001. "Labour Regimes and Liberalization in Africa: An Introduction", in B. Beckman et L. M. Sachikoyne (eds.), *Labour Regimes and Liberalization*, Harare: University of Zimbabwe Publications, pp. 1-22.
- Bekko, G. et G. Muchai. 2002. *Protecting Workers in Micro and Small Enterprises: Can Trade Unions Make a Difference? A Case Study of the Bakery and Confectionery sub-Sector in Kenya*, Genève: International Labour Office.
- Bellemare, G., A. R. Gravel, L. Briand, et A. Vallée. 2005. "Syndicalisme et mouvements sociaux: Voie de renouvellement des théories du syndicalisme et de l'action syndicale efficace? Le cas des services de garde", *Économie et solidarités*, 36(2), pp. 192-218.

- Benallègue-Chaouia, N. 2004. *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, Alger: Office des publications universitaires.
- Benallègue-Chaouia, N. 1990. *Mouvement ouvrier, mouvement syndical (1919-1954). Essai d'histoire sociale*, Thèse d'État, Université Paris-VII.
- Bennett, M. 2003. *Organizing in the Informal Economy. A Case Study of the Clothing Industry in South Africa*, Geneva: International Labour Office.
- Bramble, T. et N. Ollett. 2007. "Corporatism as a Process of Working-Class Containment and Roll-back: The Recent Experience of South Africa and South Korea", *Journal of Industrial Relations*, 49(4), pp. 569-589.
- Carlier, O. 1995. *Entre Nation et Jihad, Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Caron, N. 2004. "Un fonds de solidarité au Sénégal: une nouvelle institution au service du développement", in Louis Favreau, G. Larose et A. S. Fall (ed.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Paris, Ed. Karthala, pp. 243-253.
- Cassandra. 1995. "Impending Crisis in Egypt", *Middle East Journal* (Winter), pp. 9-27.
- Cissé, M. et N. David. 2001. "Les femmes africaines en première ligne," *L'Afrique face à la mondialisation: Le point de vue syndical*, Genève, Éducation ouvrière, Bureau international du travail, no. 123.
- Cohen, R., P. Gutkind et P. Brazier. 1979. *Peasants and Proletarians, The Struggles of Third World Workers*, London: Hutchinson.
- Coquery-Vidrovitch, C. 1994. "Le syndicalisme en Afrique noire des origines à nos jours: naissance tardive et difficultés face aux régimes autoritaires" in J. Sagnes (dir), *Histoire du syndicalisme dans le monde*, Toulouse: Éditions Privat, pp. 463-492.
- Currie, K. et L. Ray. 1985. "Class Formation within the Peasantry", *Sociology*, 19(4), pp. 573-585.
- Dandereau, S. 2001. "Zimbabwe: Labour's Options within the Movement for Democratic Change", *Review of African Political Economy*, no. 89, pp. 403-414.
- De Laubier, P. 1979. "Syndicalisme et mouvement ouvrier" in *Le phénomène syndical*, Paris, Albatros, pp. 9-21.
- Delvaux, E. 2001. "Le défi de l'économie informelle", *L'Afrique face à la mondialisation: Le point de vue syndical*, Genève, Éducation ouvrière, Bureau international du travail, no. 123.
- Dioh, A. 2002. *Les syndicats de travailleurs au Sénégal*, Paris: L'Harmattan.

- El-Shafei, O. 2001, "Economic Liberalization, Authoritarianism and Trade Unions in Egypt", in B. Beckman et L. M. Sachikoyne. *Labour Regimes and Liberalization, The Restructuring of State-Society Relations in Africa*, Harare: University of Zimbabwe Publications, pp. 90-107.
- El-Mikawy, N. et M. Pripstein Possney. 2002. "Labor Representation in Age of Globalization: Trends and Issues in Non-Oil Based Arab Economies " in Tzannatos Handoussa, *Employment Creation and Social Protection in the Middle East and North Africa*, Cairo, New York: The American University in Cairo Press.
- Emery, A. 2006. "Privatization, Neoliberal Development, and the Struggle for Workers' Rights in Post-Apartheid South Africa", *Social Justice*, 33(3), pp. 6-19.
- Favreau, L. et L. Fréchette. 2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Fonteneau, G. 2004. *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Bruxelles: Karthala.
- Galarraga, R. et A. T. Gogueé. 1997. "L'Afrique sous ajustement", in G. Kester et O. Sidibé, *Syndicats africains, à vous maintenant*, Paris, Montréal: L'Harmattan, pp. 71-105.
- Goldman, T. 2003. *Organizing in the Informal Economy. A Case Study of the Building Industry in South Africa*, Geneva: International Labour Office.
- Jacquín, C. 1994. *Une gauche syndicale en Afrique du Sud (1978-1993)*, Paris: L'Harmattan.
- Julien, C. A. 2002. *L'Afrique du Nord en marche*, Paris: Omnibus.
- Kaddache, M. 2004. *Et l'Algérie se libéra*, Alger: Edif, 2000.
- Kester, G. et O. Sidibé. 1997. *Syndicats africains, à vous maintenant!* Paris, Montréal: L'Harmattan, pp.19-38.
- Lambert, R. et E. Webster. 2004. "What is New in the New Labour Internationalism? A Southern Perspective", Conférence, *Labour Movements in the 21st Century*, University Of Sheffield, UK, 1-3 juillet.
- Launay, M. 1990. *Le syndicalisme en Europe*, Paris: Imprimerie nationale.
- Mindry, D. 2001. "Nongovernmental Organizations, 'Grassroots' and the Politics of Virtue", *Signs (Journal of Women in Culture and Society)*, 26(4), Globalization and Gender, pp. 1187-1211.
- Motala, S. 2002. *Organizing in the Informal Economy: A Case Study of Street Trading in South Africa*, Geneva: International Labour Office.
- Munck, R. 2002. *Globalization and Labour: The New 'Great Transformation'*, London: Zed Books.

- Muneku, A. C. 2003. "Trade Union Initiatives in Poverty Alleviation in Africa: a Glance at ICFTU (CISL) Activities", in Saleshando Mwamadzingo (ed.), *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare: Bureau international du Travail, pp. 37-42.
- Mwamadzingo, M. et D. Saleshando. 2003. *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare: Bureau international du Travail.
- Pitcher, A. 2007. "What Has Happened to Organized Labour in Southern Africa", *International Labor and Working-Class History*, no. 72, pp. 134-160.
- OIT. 2002. "Unprotected Labour: What Role for Unions in the Informal Economy?" Geneva: Organisation internationale du travail, *Labour Education*, no. 127.
- Rakner, L. 2003. *Political and Economic Liberalisation in Zambia, 1991-2001*, Stockholm: Nordic African Institute.
- Slomp, H. 1990. *Labor Relations in Europe. A History of Issues and Developments*, New York: Greenwood Press.
- Soussi, S., G. Bellemare et S. Verret. 2007. "Le syndicalisme africain et son renouvellement", in L. Favreau et A. S. Fall (dir), *L'Afrique qui se refait*, Québec, P.U.Q. Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, pp.170-196.
- Soussi, S. G. Bellemare et S. Verret. 2005. *Les syndicalismes africains à la croisée des chemins*, Co-édition, CRISES (ET-0504), CRDC (CI-23), CEREST (05-1).
- Thiam I. D. 1993. *Histoire du mouvement syndical africain*, Paris: L'Harmattan.
- Tidjani, B. et A. I. Ndiaye. 2001. "Liberalization and Labour Regimes: The Case of Senegalese Industrial Relations", in B. Beckman et L. M. Sachikoyne, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare: University of Zimbabwe Publications, pp. 90-107.
- Tomiche, F. J. 1974. *Syndicalisme et certains aspects du travail en République Arabe Unie (Égypte) - 1900-1967*, Paris: Maisonneuve & Larose.
- Velasco, M. S. 2002. *Unprotected Labour: What Role for Unions in the Informal Economy?* Labour Education 2002/2, no. 127, Geneva: ILO Bureau for Workers' Activities.
- Waterman, P. 2004. "Emancipating Labor Internationalism". *Center for Global, International and Regional Studies*. Paper, 24 April, <http://repositories.cdlib.org/cgirs/CGIRS-2004-6/>.
- Webster, E. 1978. *Essays in Southern Labour History*, Johannesburg: Ravan.
- Webster, E. et S. Buhlungu. 2004. "Between Marginalization and Revitalisation? The State of Trade Unionism in South Africa", *Review of African Political Economy*, no. 100, pp. 229-245.